

Electricité : vers une hausse des tarifs d'au moins 1,6 %

VERONIQUE LE BILLON / CHEF DE SERVICE ADJOINTE | LE 15/10 À 17:54, MIS À JOUR À 18:03



Le tarif réglementé de l'électricité devrait augmenter de 1,6 % au minimum cette année, selon la CRE. - SIPA

1 / 1

C'est la hausse minimale prévue par le régulateur, en vertu du nouveau mode de calcul et après l'annulation de l'augmentation de 5 % cet été.

C'est l'épilogue après des mois de discussion et de polémique : les tarifs réglementés de l'électricité doivent augmenter au minimum de 1,6% cette année, compte tenu du nouveau mode de calcul proposé par le gouvernement, a indiqué ce mercredi la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Au printemps, la ministre de l'Énergie Ségolène Royal avait annulé la hausse prévue de 5 % des tarifs réglementés de l'électricité début août. Une décision attaquée par les fournisseurs alternatifs, mais validée par le Conseil d'Etat. La ministre de l'Énergie avait justifié sa décision par la mise en œuvre d'une réforme du mode de calcul des tarifs, qui intégrera désormais les prix de marché de l'électricité, en baisse depuis plusieurs années. Selon les simulations de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), l'augmentation pour 2014 serait donc au minimum de 1,6% pour la plupart des particuliers (tarif bleu résidentiel), de 1,5% en 2015 et de 2% en 2016. Cela sans compter les rattrapages attendus pour 2012 et 2013, un manque à gagner total de plus de 1,1 milliard d'euros pour EDF, selon la CRE.

La hausse pour 2014 devrait prendre effet dans les semaines qui viennent. L'entourage du Premier ministre avait indiqué qu'une hausse serait appliquée en septembre ou octobre. Elle devrait en outre commencer à intégrer un rattrapage tarifaire demandé par le Conseil d'Etat suite à l'annulation du tarif 2012. L'Autorité de la concurrence a de son côté publié son avis sur la question aujourd'hui. « Elle est globalement favorable à la nouvelle méthodologie arrêtée par le gouvernement », a-t-elle indiqué.

Taxes en hausse aussi

Au-delà de cette hausse des tarifs, les taxes sur l'électricité devraient elles aussi continuer à augmenter, le 1^{er} janvier prochain. La Contribution au service public de l'électricité (CSPE), payée par les consommateurs via leur facture et qui finance notamment les énergies renouvelables et les tarifs sociaux d'EDF, devrait ainsi croître de 3 euros cette année, soit le niveau de son plafond annuel. Elle atteindrait ainsi 19,50 euros par mégawattheure.

Quant au prix de l'Arenh, (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique), qui constitue une composante du prix de l'électricité, la CRE retient une hypothèse de hausse de 2 euros/MWh par an sur la base des données dont elle dispose, portant ce tarif qui reflète les coûts du nucléaire historique à 44 euros en 2015 et 46 euros en 2016.●

@VLeBillon

D'autres vidéos à voir sur le web

Zone euro : le taux d'inflation annuel au plus bas depuis cinq ans



< _____ >